

Développement de la filière méthanisation

**comités de suivi
départementaux et référents
DDT**

Vendredi 25 mars 2016

**DREAL/ Prévention des Risques
Industriels Climat Air Energie**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Dispositif d'accompagnement : un comité de suivi des projets dans les départements

Le référent DDT « méthanisation » assure le secrétariat technique du comité de suivi

Rôle du comité :

- Passer en revue l'ensemble des projets et tenir à jour un tableau de bord exhaustif,
- Faciliter le développement des projets en examinant les conditions de faisabilité territoriale,
- Coordonner les actions conduites par les différents partenaires et acteurs pour faciliter l'aboutissement des projets,
- Identifier les points de vigilance liés à chaque projet et les conseils à diffuser (stratégies d'information, de communication et de concertation)
- Disposer d'une vision globale départementale du portefeuille de projets aux différents stades d'avancement, consolider l'information, capitaliser le retour d'expérience, valoriser la filière à travers les bonnes pratiques.

→ comités mis en place : Rhône, Haute-Savoie, Drôme, Ain, Isère, Loire, Ardèche (programmé en mai)

Au niveau régional : l'information est collectée et consolidée dans le cadre du réseau régional



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Dispositif d'accompagnement : rôle du référent DDT

- Il assure le secrétariat technique du comité départemental et tient à jour la liste des projets (convocation, compte-rendu, retours aux animateurs régionaux...),
- Il suscite l'émergence de projets par l'accompagnement des Collectivités et entrepreneurs en communiquant sur les gisements disponibles et le montage de projet,
- Il accompagne les porteurs de projets dans leur démarche/réflexion avec une implication sur toute la chaîne de réalisation (opportunité, faisabilité, développement de projet, contractualisations -matières, digestat, biométhane,..- et construction), en coordination avec les autres intervenants dont la chambre d'agriculture départementale,
- Il facilite le développement des projets en les orientant vers les structures capables d'apporter les réponses les plus adaptées,
- Il assure la liaison avec les services instructeurs sur l'état d'avancement des projets en cours d'instruction et le calendrier prévisionnel,
- Il participe aux comités techniques de chaque projet le cas échéant,
- Son rôle d'agrégateur lui permet une vision globale départementale, fondamentale pour alerter lors de concurrence sur les gisements.

